

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-sixième session

Genève (réunion hybride), 20 – 23 septembre 2022

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. Pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19, la soixante-sixième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée sous forme hybride du 20 au 23 septembre 2022. Étaient présents M. Bert Keuppens (président), M. Igors Ludboržs (vice-président) et Mme Tatiana Vasileva. M. Mukesh Arya a assisté à la session à distance. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Zhang Long étaient excusés. M. Othman Sharif, représentant le groupe des pays africains, n'a pas assisté aux réunions depuis sa démission informelle de l'OCIS en mars 2021.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./ 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. Une liste des documents de la session figure à l'annexe II.
./

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixante-cinquième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI ET DE LA SESSION DU COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

5. Le président a informé l'OCIS de sa déclaration à l'Assemblée générale de l'OMPI, qui figure dans le rapport annuel de l'OCIS (document WO/GA/55/8). L'OCIS a noté que le rapport annuel de l'OCIS présenté par le président a été transmis au Comité du programme et budget (PBC) et à l'Assemblée générale de l'OMPI. De nombreux membres se sont félicités de la contribution apportée par l'OCIS.

6. L'OCIS a pris note de l'élection du nouveau président et des deux nouveaux vice-présidents du PBC. Il a également pris note du rapport du jury de sélection des membres de l'OCIS de l'OMPI en ce qui concerne le remplacement des membres dont le mandat se termine en janvier 2023. Les cinq nouveaux membres sont les suivants : MM. David Kanja (groupe des pays africains), Kamlesh Vikamsey (groupe des pays d'Asie et du Pacifique), Danil Kerimi (groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale), Jian Guan (Chine) et German Deffit (groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GENERAL DU SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION

7. Au nom du Directeur général, en mission durant la soixante-sixième session, le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion a présenté à l'OCIS les résultats de l'Assemblée générale de l'OMPI, la planification des travaux pour 2023, les nouvelles méthodes de travail post-COVID-19 ainsi que les activités stratégiques et opérationnelles de l'OMPI. Le sous-directeur général a indiqué que la tenue de réunions sous forme hybride occasionnait des coûts supplémentaires pour le Secrétariat. L'OCIS a remercié le Directeur général pour ces informations complètes et actualisées et pour son soutien

indéfectible dans les activités de l'OCIS. Le sous-directeur général a également remercié l'OCIS, en particulier pour son suivi des recommandations d'audit en suspens.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

8. Le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) a présenté à l'OCIS le rapport d'activité trimestriel, daté du 12 septembre 2022, portant sur les audits, les évaluations et les enquêtes. L'OCIS a pris note des avancées réalisées dans le cadre du programme de travail. Cinq rapports ont été publiés depuis la soixante-cinquième session de l'OCIS (le rapport d'audit des services de prestataires individuels et des entreprises de travail temporaire, le rapport sur la validation des données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le mémorandum sur les activités pilotes d'analyse des données et d'audit permanentes, la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI et la mission de consultation relative à l'examen de la méthode de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI par la DSI. Deux de ces publications ont fait l'objet d'un examen détaillé de l'OCIS au cours de la présente session en présence des membres de la direction.

9. L'OCIS a manifesté son intérêt pour les résultats de deux missions de consultation en cours d'établissement, qui appliquent une approche issue des sciences du comportement (incitation douce) visant à améliorer l'égalité des sexes à l'OMPI et à renforcer l'application des recommandations issues de l'évaluation dans les programmes consacrés à la propriété intellectuelle et au développement. L'OCIS a également donné suite à l'action demandée au spécialiste des données en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route relative aux certifications d'audit, aux résultats issus de l'analyse des données et des activités d'audit permanentes, ainsi qu'aux méthodes d'examen des bureaux extérieurs et du bureau du conseiller juridique.

Missions d'audit interne

10. Le premier rapport examiné portait sur l'audit des services de prestataires individuels et des entreprises de travail temporaire, qui visait à étudier la gouvernance, la gestion des risques et l'efficacité des contrôles internes en ce qui concerne la demande, l'acquisition et la gestion des services de prestataires individuels et des entreprises de travail temporaire. L'audit a donné lieu à 10 recommandations, dont trois ont été jugées prioritaires. L'OCIS s'est enquis du niveau de priorité de l'une de ces trois recommandations, dont le délai est fixé au 31 mars 2023, par rapport aux deux autres recommandations dont la mise en œuvre est prévue pour 2022. La direction a répondu que, si le niveau de priorité était effectivement élevé, l'élaboration de politiques demandait du temps en matière de coordination avec toutes les parties concernées pour garantir que toutes les questions soient traitées. Étant donné que le dernier audit a été réalisé il y a près de 10 ans, l'OCIS a rappelé à la direction que tout nouveau risque recensé devrait être inclus au registre des risques.

11. Le second rapport examiné portait sur l'examen de la méthode de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI. L'objectif de cet examen était de modifier la méthode de validation actuelle afin d'améliorer l'utilité des données relatives à l'exécution aux fins de la prise de décisions et des processus y relatifs en tenant compte des leçons tirées et du partage des connaissances. La direction a à nouveau confirmé à l'OCIS que la validation indépendante assurée par la DSI revêtait un intérêt considérable pour les États membres. La DSI a précisé que la validation tenait compte non seulement des données relatives à l'exécution, mais également des moyens utilisés pour rassembler ces données. L'OCIS a précisé qu'au-delà de la validation des données relatives à l'exécution et des moyens utilisés pour rassembler ces données, il s'agissait de vérifier plus en détail si les objectifs atteints correspondaient

effectivement aux objectifs visés. La direction a répondu que la méthode de validation était en cours de perfectionnement et d'adaptation.

Enquêtes

12. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis le dernier rapport en date du 4 mai 2022, huit nouveaux dossiers ont été ouverts et sept ont été classés, quatre au terme d'une évaluation préliminaire et trois au terme d'une enquête complète. Dans un des dossiers, les allégations de faute se sont avérées justifiées. Au 7 septembre 2022, 20 dossiers d'enquête étaient en instance, dont sept étaient en cours d'évaluation préliminaire, huit faisaient l'objet d'une enquête complète et cinq étaient en suspens. Sur les 20 enquêtes en cours, une a été enregistrée en 2020, six en 2021 et 13 en 2022. Une évaluation préliminaire a été menée par le président et le vice-président de l'OCIS.

13. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI. Cette réunion de l'OCIS étant la dernière à laquelle il assistait, le directeur a remercié l'OCIS pour son précieux soutien à la DSI. L'OCIS a à son tour remercié le directeur pour son travail remarquable et lui a souhaité plein succès dans ses projets futurs.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS

14. Le directeur de la DSI a présenté à l'OCIS l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 31 août 2022. Sur les 116 recommandations en suspens, 30 (26%) d'entre elles étaient hautement prioritaires. Les recommandations de la DSI représentent 91% des 116 recommandations, les recommandations du vérificateur externe des comptes représentent 8% et les recommandations de l'OCIS représentent 1%. Depuis le dernier point du 9 mai 2022, le nombre de recommandations anciennes en suspens a diminué pour passer de 13 à 12. Sur ces 12 recommandations, trois ont été émises en 2015, une en 2016 et en 2017 et sept en 2018.

15. L'OCIS a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre les recommandations qui restent en suspens. Le président a également fait part de ces mêmes préoccupations exprimées par certains États membres. Dans l'ensemble, certaines questions ont été soulevées au sujet des risques qu'entraîne une mise en œuvre tardive, de la nécessité de clarifier les critères de clôture des recommandations et de la méthode de suivi des recommandations. La direction a répondu que ces questions seraient désormais traitées de manière plus systématique.

16. Le nombre de chefs de services de différents secteurs qui ont assisté à cette session sur ce point de l'ordre du jour indiquait d'ailleurs que la direction consacrait toute son attention à ces questions. L'OCIS s'est félicité de l'engagement renouvelé exprimé par les chefs de service, qui souhaitent traiter toutes leurs recommandations en suspens respectives d'ici la fin de l'année. L'OCIS s'est également félicité de l'engagement personnel du Directeur général à cet égard, qui a ainsi montré l'exemple.

17. L'OCIS a demandé un examen consolidé de toutes les recommandations, y compris celles du corps commun d'inspection et du médiateur. La DSI et la direction ont décidé de trouver les moyens de rendre cela possible.

18. Concernant la question des recommandations d'audit qui restent en suspens, la direction a élaboré un module de formation visant à faire mieux connaître le processus d'audit auprès des chefs de service, à encourager la collaboration avec les vérificateurs des comptes aux moments clés du processus d'audit et à favoriser l'engagement dans le cadre de la formulation de recommandations aux fins de la mise en œuvre efficace des recommandations d'audit convenues. L'équipe de direction a présenté à l'OCIS la proposition détaillée concernant le

module de formation au cours d'une session distincte (dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour). L'OCIS s'est dit très satisfait de cette proposition et a indiqué qu'il s'agissait d'une excellente initiative de la part de la direction, qui serait favorable à l'Organisation.

19. En conclusion, l'OCIS s'est félicité de l'intérêt et de l'engagement renouvelés de la part de la direction en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations d'audit.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

20. En réponse à une demande de l'OCIS, l'équipe de direction a présenté de manière détaillée le système de contrôle interne de l'OMPI. Elle a décrit l'évolution du cadre de gestion des risques et du contrôle interne depuis 2008, où on n'avait alors qu'une connaissance inhérente et informelle des risques, jusqu'à aujourd'hui, où la gestion formelle des risques à l'échelle de l'Organisation fait partie intégrante des opérations quotidiennes de l'OMPI et est continuellement améliorée. Le cadre de responsabilisation complet a été présenté, en commençant par les contrôles exercés au niveau des entités jusqu'aux contrôles des processus et des transactions. Des exemples de dossier de contrôle de la gestion formelle des risques à l'échelle de l'Organisation et de rapport d'évaluation du contrôle des données décisionnelles ont été présentés pour permettre à l'OCIS de mieux apprécier l'ensemble du système. L'équipe de direction a également décrit la façon dont a évolué la déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI.

21. L'OCIS s'est félicité de l'exposé très complet présenté par l'équipe de direction et a indiqué en conclusion que les systèmes de contrôle interne de l'OMPI étaient effectivement parvenus à un niveau de maturité avancé (selon l'auto-évaluation de la direction, le niveau avancé de maturité de la gestion des risques est de 4 pour la plupart des aspects). Il a ajouté que la documentation relative au contrôle interne était à un stade bien avancé et qu'elle était dûment suivie par le personnel du Secrétariat (Département des finances et de la planification des programmes), selon une méthodologie reconnue conforme au cadre du COSO et s'appuyant progressivement sur l'analyse des données. Ces efforts se poursuivront pour aboutir à un mécanisme d'établissement de rapports sur la gestion des risques et le contrôle interne et à une feuille de route pour la certification du contrôle interne en 2023, qui devrait être mise en œuvre par la DSI en 2024.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA SÉCURITÉ ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

22. Le directeur de la sécurité, Division de la sécurité et de l'assurance informatique, a fait le point, indiquant que la dernière mise à jour remontait à la cinquante-huitième session de l'OCIS en 2020. Il a souligné que l'Organisation connaissait plusieurs transformations et le terrorisme et le risque de violation des données figuraient toujours en bonne place sur la carte des risques internes de l'OMPI.

23. L'OCIS a demandé des précisions sur le rôle du chef de la sécurité au sein du Groupe de gestion des risques, la nature et le nombre d'incidents réels, le plan de sécurité stratégique à long terme (physique) et la stratégie en matière de sécurité de l'information de la prochaine génération. Il a pris note de la stratégie en matière d'assurance informatique récemment clôturée et des capacités en matière de sécurité de l'information réalisées jusqu'à présent. En conclusion, l'Organe a estimé que la fonction de sécurité et d'assurance informatique était efficace, adaptée à son objectif et d'un niveau de maturité élevé. Le cadre suivi était conforme aux normes. L'OCIS a estimé que la séparation de la fonction de sécurité et d'assurance informatique de la fonction des technologies de l'information était appropriée et qu'elle devait être maintenue par l'OMPI pour éviter les conflits d'intérêts. Le pouvoir du directeur de la sécurité doit également être maintenu pour garantir l'efficacité de la fonction.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES ACHATS

24. La directrice de la Division des achats et des voyages a fait le point sur les questions relatives aux achats, indiquant que la dernière mise à jour remontait à la cinquante-huitième session de l'OCIS en 2020. Elle a souligné les mesures de professionnalisation entreprises depuis 2020 pour accroître l'efficacité des achats. Les changements apportés au cadre général relatif aux achats, tels que notés dans le Règlement financier et son règlement d'exécution, les ordres de service et le Manuel des achats ont également été présentés à l'OCIS. En outre, certaines statistiques sur les achats, telles que le montant et le volume des bons de commande manuels et automatiques et les délais de traitement des demandes d'achat, ont été présentées. La directrice a souligné les économies réalisées grâce aux négociations et aux achats collaboratifs ainsi que les principales réalisations depuis 2020 et, pour conclure, a mentionné les projets de la division pour 2022 et 2023.

25. L'OCIS a assuré le suivi de la politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs, des achats durables, des achats collaboratifs, de la normalisation, de la gestion de l'augmentation des contrats liés aux technologies de l'information et des signatures électroniques. Il a demandé ce qui a déclenché la demande relative à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Pour améliorer l'efficacité des enquêtes de satisfaction auprès des clients, l'OCIS a suggéré à la directrice d'établir un point de référence approprié.

26. L'OCIS a noté avec satisfaction qu'il n'y avait aucune recommandation d'audit en suspens relative aux achats.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES – DISCUSSION SUR LE MÉMORANDUM RELATIF À LA PLANIFICATION DE L'AUDIT

27. L'OCIS a tenu une réunion en ligne avec les représentants du vérificateur externe des comptes afin de discuter de l'approche en matière d'audit pour l'audit 2022 des états financiers de l'OMPI. L'Organe a été informé que le rapport de planification de l'audit serait finalisé une fois que le vérificateur externe des comptes aurait pleinement pris en considération l'impact des exigences de la norme internationale d'audit 315 révisée (Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement). La norme révisée est entrée en vigueur pour les états financiers 2022 de l'OMPI et a défini des exigences renforcées pour soutenir le vérificateur externe des comptes dans le processus d'évaluation des risques. Ce dernier prévoit que son rapport de planification sera disponible à la fin du mois d'octobre et qu'il sera ensuite mis à la disposition de l'OCIS pour examen.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE : POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE

28. L'OCIS a fait le point sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2022. Il a noté que certaines activités substantielles et imprévues avaient réduit le temps dont disposait la chef du Bureau de la déontologie pour s'occuper des autres activités prévues. Il y avait également eu un nombre croissant de consultations concernant des activités extérieures. L'Organe a encouragé la chef du Bureau de la déontologie à poursuivre la mise en œuvre du programme de travail et à se concentrer sur les activités ayant le plus d'impact. En ce qui concerne les ressources en personnel, l'OCIS a suggéré d'examiner avec le Département de la gestion des ressources humaines les possibilités de recourir à des fonctionnaires disponibles et qualifiés qui souhaiteraient bénéficier d'une affectation temporaire au sein du Bureau de la déontologie.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉDIATEUR : RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2021

29. Le médiateur a présenté à l'OCIS son rapport d'activité pour 2021 et des mises à jour pour 2022. Les rapports précédents étaient désormais disponibles sur le site Web de l'OMPI, conformément à la recommandation de l'Organe. Le dernier rapport serait disponible en ligne très prochainement. L'OCIS s'est interrogé sur la nécessité de continuer à communiquer sur l'évolution de l'Organisation vers une culture axée sur l'être humain, dans un souci d'efficacité et d'efficacités. Il est également convenu que le fait de structurer davantage les échanges entre le médiateur et la haute direction permettrait de souligner à quel point il est essentiel de tirer parti de l'expérience et des connaissances du médiateur. L'OCIS a été informé que le poste de médiateur serait vacant après le départ à la retraite du médiateur actuellement en fonction.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

30. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

31. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour mai, juin et juillet 2022; ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

32. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et compte tenu de l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie d'investissement énoncée. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

33. La prochaine session est prévue du 13 au 16 décembre 2022. L'OCIS devrait se réunir physiquement. Le projet d'ordre du jour pour la prochaine session a été examiné et établi par l'Organe, pour adoption au début de la prochaine réunion :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne (y compris le programme de travail annuel pour 2023)
- 6) Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 7) Audit externe : rapport sur la planification de l'audit et conclusions de l'audit intermédiaire pour 2022
- 8) Déontologie (y compris la proposition de programme de travail annuel pour 2023)

- 9) Auto-évaluation par l'OCIS (y compris examen des précédentes recommandations de l'OCIS)
- 10) Contribution de l'OCIS au Programme d'initiation des nouveaux membres
- 11) Contribution à l'évaluation des performances du Directeur de la DSI, de la chef du Bureau de la déontologie et de la secrétaire de l'OCIS.
- 12) Élection du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e) pour 2023
- 13) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 14) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/66/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 25 OCTOBRE 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-sixième session
Genève (réunion hybride), 20 – 23 septembre 2022

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Questions découlant de la trente-quatrième session du PBC, de l'Assemblée générale de l'OMPI et de la session du Comité de coordination de l'OMPI
5. Réunion avec le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion
6. Supervision interne
7. Examen des recommandations d'audit hautement prioritaires en suspens
8. Présentation du système de contrôle interne
9. Point sur la sécurité et l'assurance informatique
10. Point sur les achats

/...

11. Audit externe : Discussion sur le mémorandum relatif à la planification de l'audit
12. Déontologie : Date de mise en œuvre
13. Médiateur : Rapport d'activité pour 2021
14. Séance d'information avec les représentants des États membres
15. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/66/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 25 OCTOBRE 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-sixième session

Genève (réunion hybride), 20 – 23 septembre 2022

LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 4 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DE LA SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

- [04] Rapport annuel sur les ressources humaines, 23 mai 2022 (document WO/CC/81/INF/1)
- [05] Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget, 1^{er} juillet 2022 (document WO/PBC/34/16)
- [06] Rapport d'activité de la DSI, 22 juillet 2022 (document A/63/9)

/...

POINT 5 : RÉUNION AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL CHARGÉ DU SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

[07] Rapport d'activité de la DSI – 12 septembre 2022 (Référence : IOD-IAOC-2022/03)

Audit :

[08a] Rapport d'audit – Audit des prestataires individuels de services et des agences intérimaires, 19 juillet 2022 (Référence : IA 2022-01)

[08b] Exposé PowerPoint : Audit des prestataires individuels et des agences intérimaires, 19 septembre 2022

Évaluations :

[09] Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établi par la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/34/8), 30 mai 2022 (Référence : IA 2021-06)

[09a] Méthode de validation **révisée** du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établie par la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/34/8), 15 juin 2022 (Référence : IA 2021-06)

Enquêtes :

POINT 7 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS

[10a] Recommandations ouvertes relatives à la supervision au 31 août 2022 – 7 septembre 2022

[10b] Exposé PowerPoint : Sujet de formation – Gestion du processus d'audit, rapports et recommandations en matière de supervision, 16 septembre 2022

POINT 8 : PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

[11] Exposé PowerPoint : Le système de contrôle interne, 14 septembre 2022

POINT 9 : POINT SUR LA SÉCURITÉ ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

[12] Exposé PowerPoint : Point sur la sécurité et l'assurance informatique, 19 septembre 2022

POINT 10 : POINT SUR LES ACHATS

[13a] Rapport d'activité 2021, Division des achats et des voyages, 16 septembre 2022

[13b] Exposé PowerPoint : Point sur les achats 2021, 16 septembre 2022

/...

POINT 11 : AUDIT EXTERNE : DISCUSSION INTERNE SUR LE MÉMORANDUM RELATIF À LA PLANIFICATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 12 : DÉONTOLOGIE : DATE DE MISE EN ŒUVRE

[14a] Point sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie – 19 septembre 2022

[14b] Aperçu de l'activité du Bureau des questions d'éthique, 22 septembre 2022

POINT 13 : MÉDIATEUR : RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2021

[15] Rapport d'activité pour 2021, 16 septembre 2022

POINT 14 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 15 : QUESTIONS DIVERSES

[16] Rapport de la cinquante-septième session (document WO/IAOC/65/2)

[17] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) (document WO/GA/55/8), 13 juin 2022

[18] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixante-quatrième à la soixante-septième session

Rapports concernant les placements :

[19] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour juin et juillet 2022

[20] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour mai, juin et juillet 2022

[Fin de l'annexe II et du document]